



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY

**AVIS DE PROMULGATION
(Article 451 CM)
RÈGLEMENT NUMÉRO 21-365**

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Lisa Houde, Greffière-trésorière de la Municipalité de Petit-Saguenay :

QUE le conseil a adopté, ce 8 août 2022, le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT D'AMENDEMENT NO 21-365 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 15-290 RELATIF À LA GARDE DE VOLAILLES À DES FINS PERSONNELLES**

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance des règlements au bureau de la Municipalité de Petit-Saguenay, aux heures normales de bureau.

QUE ces règlements entreront en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

DONNÉ À PETIT-SAGUENAY

CE mardi 27 septembre 2022

Greffière-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

**Avis public
Règlement numéro 21-365**

Du règlement ayant pour objet :

- **RÈGLEMENT D'AMENDEMENT NO 21-365 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 15-290 RELATIF À LA GARDE DE VOLAILLES À DES FINS PERSONNELLES**

Je soussigné, Lisa Houde, Greffière-trésorière de la Municipalité de Petit-Saguenay, M.R.C. du Fjord du Saguenay, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h, le 30 mars 2021, à chacun des endroits suivants, savoir : 35, rue du Quai Petit-Saguenay et au 41 rue Tremblay Petit-Saguenay

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 27 septembre 2022.

Greffière-trésorier